TARENTAISE VANOISE SAVOIE
Assemblée du Pays

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Comité syndical du 29 mars 2019
Compte rendu

Présents :

CCCT :
SAINT GERMAIN Georges ; PANNEKOUCKE Fabrice ; DE BORTOLI Jean Paul ; THOMAS Donatienne ; VIVET Gilles ; DANIS Georges ; JAY Claude ; MONNERET Jean Yves.

CCHT :
GIRAUDY Michel ; PERGET Simone ; FLANDIN Gilles ; FRAISSARD Jean-Claude ; CUSIN ROLLET Paul ; PENNA Jean Luc ; PETIT Olivier ; VALLA Maud ; MATTIS Gérard ; PASCAL MOUSSELARD Gaston.

CCVA :
POINTET André ; BAZIN Jean Louis ; THOMAS Joseph ; BRUNIER Thierry ; JUGAND François ; DUNAND François.

COVA :
SPIGARELLI Lucien ; FAVRE Anthony ; LUISET René ; MARCHAND MAILLET Thierry.

CCVV :
MARTINOT Jean Baptiste ; OLLIVIER Rémy ; ROSSI Sandra.

Conseil Départemental :
GAYMARD Hervé ; UTILLE GRAND Cécile ; PICOLLET Auguste ; ABONDANCE Jocelyne.

1. Présentation par la FACIM du projet de parcours photographique "Sur les Chemins de l'hydroélectricité en Tarentaise"

Martine Buissart, directrice de la FACIM, Pierre-Yves Odin, directeur adjoint présentent le projet d'installation du parcours photographique sur la valorisation de l'hydroélectricité en Tarentaise.

Depuis 2009, la Fondation FACIM, en collaboration avec EDF Hydro Alpes, a développé un projet de valorisation du patrimoine hydroélectrique. Ce projet a pris la forme depuis l'été 2014 d'un itinéraire thématique de découverte de tourisme culturel, les Chemins de l'hydroélectricité® qui permet au public de visiter l'été une douzaine de centrales hydroélectriques du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) dont la moitié en Tarentaise. En 2015-2016, l'artiste plasticienne Sylvie Bonnot a réalisé, à la demande de la Fondation FACIM, un reportage photographique à l'échelle du PAH. Une première valorisation de ce travail a été proposée par l'édition d'un ouvrage.

Comme cela s'est fait sur les autres territoires du PAH, la Fondation FACIM souhaite réaliser un parcours photographique à l'échelle de la Tarentaise Vanoise. Une sélection d'une vingtaine (entre 20 et 24) de photographies réalisées par l'artiste serait exposée en grand format et en extérieur pour une durée de 3 ans (étés 2020 à 2022). Elles seraient accessibles tout au long de l'année et installées autour des sites hydroélectriques, ou le long des cours d'eau et seraient le prolongement des visites guidées estivales des installations hydroélectriques.

Une communication adaptée sera proposée : In situ, un flash code renverra le visiteur vers plus d'informations via une page web et un dépliant avec une carte des implantations sera diffusé dans les principaux lieux publics du territoire. Durant la durée de l'exposition, des temps de médiation seront assurés par les guides du PAH (circuits guidés organisés l'été et tout au long de l'année). A l'issue des 3 ans, la fondation décidera avec EDF Hydro Alpes et chacune des communes des suites à donner au parcours.

Martine Buissart indique que ce parcours a vocation à être construit avec le territoire et à sa mesure. Il existe un stock de cliché important dans lequel puiser. La FACIM prendra contact avec les communes dans les semaines qui viennent pour envisager l'implantation des panneaux et choisir les photos.

Les membres du comité sont favorables à ce projet qui permet de valoriser un patrimoine formidable qui est sous nos yeux mais que l'on ne voit pas.

André Pointet souligne combien l'hydroélectricité fait partie maintenant de la culture du territoire, cela s'est ressenti avec la construction du nouveau bâtiment de la centrale de la Coche.

Hervé Gaymard propose que la concertation puisse d'abord s'organiser dans le cadre des communautés de communes.

2. Modification statutaire :

Hervé Gaymard indique qu'une modification des statuts de l'APTV est proposée notamment pour permettre la mise en place du pôle d'ingénierie mutualisé sur la compétence GEMAPI.

Les modifications des statuts proposées au comité syndical concernent deux aspects : la précision des règles de fonctionnement de financement du syndicat et la mise à jour des compétences.

Concernant la précision et modification des règles de fonctionnement, l'évolution statutaire précise que lors des élections départementales, il est procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents seulement si ces postes étaient occupés par des conseillers départementaux. Lors des élections municipales, il est systématiquement procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Concernant le financement, une part des cotisations (100 000 €) est fléchée sur le financement des frais généraux de fonctionnement du syndicat eti est répartie entre les 5 communautés de communes adhérentes à parts égales.

La mise à jour des compétences concerne :

- Suppression des compétences qui ne sont plus exercées : actions de mise en valeur du patrimoine et des savoirs faire traditionnels, actions de développement économique en matière de soutien aux entreprises, techniques de l'information et de la communication, politique du logement, charte paysagère et forestière, diffusion culturelle.
- Intégration des évolutions de compétences : actions de coordination, d'information, d'études et d'information sur les sujets suivants : tourisme estival, gestion du site Natura 2000 Adrets de Tarentaise, mobilité durable et écomobilité, énergie et changement climatique, contrat local de santé, compétences dans le domaine de l'eau et des cours d'eau pour intégrer le portage par l'APTV d'un pôle mutualisé à l'échelle du bassin versant comme cela a été acté à l'issue de l'étude de gouvernance sur la structuration de la compétence GEMAPI.

Ainsi, il est proposé de modifier les statuts de l'APTV dans les conditions prévues par l'article L.5721-2-1 du CGCT qui prévoient : "Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical."

A l'issue de la présentation et suite à la question de Jean-Baptiste Martinot, André Pointet confirme que la CCVV est la seule communauté à n'avoir pas délibéré sur l'organisation proposée en pôle

mutualisé. Il reprécise que dans cette organisation les CC conservent la maîtrise d'ouvrage des travaux.
Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver la modification statutaire de l'APTV telle qu'annexée dans les statuts joints à la présente délibération ;

- d'approuver la prise de compétence de l'APTV telle qu'annexée dans les statuts joints à la présente délibération ;

- d'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté les nouveaux statuts de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise.

- de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34
Contre : 1
Abstention : 0

3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 et affectation des résultats

Le Président, Hervé Gaymard, quitte la pièce. Fabrice Pannekoucke prend la présidence de la séance.

Il présente l'exécution du budget 2018 telle qui ci-après.

3.1 Budget principal - Exécution du budget 2018

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 156 711, 58	988 925, 44
	Section d'investissement	104 968, 74	177 721, 95

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)		256 355, 79
	Report en section d'investissement (001)		68 835, 12
	TOTAL (réalisation + reports)	1 261 680, 32	1 491 838, 30

RESULTAT CUMULE 2018	Section de fonctionnement	1 156 711, 58	1 245 281, 23

	Section d'investissement	104 968, 74	246 557, 07
	TOTAL CUMULE	1 261 680, 32	1 491 838, 30

Section de fonctionnement : excédent de clôture **+ 88 569, 65 €**

Section d'investissement : excédent de clôture **+ 141 588, 33 €**

Le compte de gestion établi par la Perception est conforme à ce résultat.

→ **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018**

Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

3.2 Affectation du résultat de l'exercice 2018

Résultats de fonctionnement A – Résultat de l'exercice B- Résultats antérieurs reportés C – Résultat à affecter (A+B) hors restes à réaliser	 - 167 786,14 + 256 355, 79 + 88 569, 65
D – Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement) E – Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	 0 + 141 588, 33 € 0
AFFECTATION = C = G + H	+ 230 157, 98
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0
Report en investissement R 001	+ 141 588, 33
Déficit reporté D 002	0

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- De reporter sur les recettes de fonctionnement du BP 2019 - compte 002 : **+ 88 569, 65 €**
- De reporter sur les recettes d'investissement du BP 2019 – compte 001 **+ 141 588, 33 €**

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Hervé Gamard rejoint la séance.

3. Budget primitif 2019 et participations

Hervé Gaymard présente le projet de budget 2019 qui s'élève à 1 393 163, 38 € équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement du service ADS (199 130, 26€) sont isolées dans un service spécifique.

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 65 510, 38 € (dont 22 000 € pour l'ADS).

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 623 187, 01€ (dont 177 130, 26 € pour l'ADS).

Le résultat antérieur reporté est de 88 569, 65 €.

La section d'investissement s'élève à 266 356, 54 € en dépenses et en recettes

Fonctionnement

	DEPENSES	BP 2018	CA 2018	2019	*ADS 2019*	TOTAL BP 2019
D011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	631 666,00	419 535,79	633 510,38	22 000,00	655 510,38
D012	CHARGES DE PERSONNEL	637 306,57	575 995,55	446 056,75	177 130,26	623 187,01
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-00	-00	18,00	-00	18,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00	175,34	500,00	-00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	177 285,58	10 323,98	2 000,00	-00	2 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	18 965,79	-00	-00	-00	-00
D042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	150 680,92	150 680,92	111 947,99	-00	111 947,99
	TOTAL	1 616 904,86	1 156 711,58	1 194 033,12		1 393 163,38
OO2	VIREMENT SECTION INV	-00	-00	-00	-00	-00
TOTAL		1 616 904,86	1 156 711,58	1 194 033,12	199 130,26	1 393 163,38
	RECETTES	BP 2018	CA 2018	2019	*ADS*	TOTAL BP 2019
O13	Atténuation de charges	-00	2 651,99	-00	-00	6 000,00
70	Produits des services, du domaine et vente	312 354,53	198 795,79	22 712,00	199 130,26	221 842,26
74	DOTATION, SUBV ET PARTICIPATIONS	1 011 636,00	703 631,82	1 016 360,24	-00	1 016 360,24
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-00	1 347,30	-00	-00	100,00
42	DOTATION AMORTISSEMENT (SUBV INV)	82 498,53	82 498,54	60 291,23	-00	60 291,23

	TOTAL	**1 406 489,06**	**988 925,44**	**1 099 363,47**	**199 130,26**	**1 304 593,73**
R002	RESULTAT REPORTE	256 355,79	256 355,79	88 569,65	-00	88 569,65
TOTAL		1 662 844,85	1 245 281,23	1 187 933,12	199 130,26	1 393 163,38

Investissement

	DEPENSES	BP 2018	CA 2018	BP 2019
OO1	Déficit d'investissement reporté	-00	-00	-00
20	Immobilisation incorporelles	132 403,53	20 432,00	158 206,85
21	Immobilisation corporelles	40 000,00	2 038,20	47 858,46
O40	Opérations d'ordre de transfert	82 498,54	82 498,54	60 291,23
TOTAL		254 902,07	104 968,74	266 356,54

	RECETTES	BP 2018	CA 2018	BP 2019
13	Subventions d'investissement	20 820,00	12 475,00	-00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 566,03	14 566,03	12 820,22
O40	Opérations de transfert entre sections	150 680,92	150 680,92	111 947,99
R001	Excédent investissement reporté	68 835,12	68 835,12	141 588,33
R021	Virement de la section de fct		-00	-00
TOTAL		254 902,07	246 557,07	266 356,54

Participations statutaires 2019 (mise à jour des populations légales INSEE janvier 2019)

Communauté de communes	Cotisation 2019	Contribution fond hebergement urgence	Total 2019
COVA	61 353, 87 €	1 039, 90 €	62 393, 77 €
CCHT	110 856, 05 €	1878, 93 €	112 734, 98 €
CCVV	76 171, 69 €	1 291, 06 €	77 462, 75 €
CCVA	39 408, 44 €	667, 94 €	40 076, 38 €
CCCT	62 209, 95 €	1 054, 42 €	63 264, 37 €
Total	**350 000 €**	**5 932, 25**	**355 932, 25 €**
Conseil Départemental	**80 000 €**		

Un appel de 5 932, 25 € pour réalimenter le fond d'hébergement d'urgence sera réparti entre les CC avec l'appel à cotisation 2019.

→ **Vote du BP 2019**

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

4. Création d'un emploi pour le service ADS

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la mise en œuvre des dispositions de l'article 134 de la loi ALUR, l'Etat mettra fin à la mise à disposition gratuite de son personnel pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015 pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants. Pour assurer une prise de relais, un service mutualisé a été organisé au sein de l'APTV à destination des communes. La création d'un poste d'instructeur est nécessaire pour assurer le fonctionnement du service dans de bonnes conditions.

Le Président propose aux membres du comité syndical de créer un emploi permanent de technicien principal 1ere classe à temps complet pour assurer les missions d'instructeur ADS.

Missions

- Instruction des dossiers de Certificats d'Urbanisme, de Déclarations Préalables de travaux (DP), de Permis de Construire (PC) et de Démolir (PD), de Permis d'Aménager (PA)
- Garantir le respect de la procédure administrative de délivrance des autorisations d'urbanisme
- Conseil technique et réglementaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide de créer à partir du 1er septembre 2019 un emploi permanent de technicien principal 1ere classe à temps complet, pour exercer les fonctions d'instructeur ADS

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

5. Approbation de la convention de groupement de commandes de marchés publics de fournitures et de services pour le développement des itinéraires cyclables en Tarentaise

L'APTV a initié une réflexion à l'échelle de la vallée de la Tarentaise sur le développement des itinéraires touristiques en vélo à assistance électrique. Cette réflexion a abouti sur la création de nouveaux circuits axés sur la découverte du patrimoine, qui viendraient en complément des circuits existants dans les stations. Pour la mise en œuvre de ce projet, il est envisagé de passer un marché public comprenant 5 lots, portant sur les prestations suivantes :

- Lot 1 : Fourniture et pose du balisage
- Lot 2 : Fourniture et pose de racks à vélos.
- Lot 3 : Conception et exécution graphique d'un topo-guide par parcours.
- Lot 4 : Intégration des parcours et production des contenus pour l'application Géotrek.
- Lot 5 : Production de contenus mutualisés pour la communication.

Certaines études relèvent de la compétence de l'APTV, en revanche la mise en œuvre opérationnelle relève des Communauté de Communes. Pour la passation de ces marchés, il est donc envisagé que l'APTV et les 5 communauté de communes de Tarentaise s'associent dans le cadre d'une convention

de groupement de commandes qui permettra de mettre en œuvre une procédure unique pour la passation de ces marchés, chacun des membres finançant ensuite la partie qui le concerne.

Il est donné lecture du projet de convention de groupement de commandes qui prévoit notamment :

- Les membres du groupement : l'APTV et les 5 Communauté de communes de Tarentaise.
- L'objet du groupement : la conclusion de marchés publics pour les 5 lots listés ci-dessus.
- La désignation du coordonnateur du groupement : l'APTV.
- Les missions du coordonnateur : l'élaboration des documents de la consultation, le lancement de la consultation, l'analyse des offres, la signature et la notification des marchés.
- La création d'une CAO du groupement de commandes (un titulaire et un suppléant issus de chaque CAO des membres du groupement) qui sera chargé du choix des entreprises retenues.
- La partie financière : l'APTV prend en charge les frais de passation des marchés et chaque membre du groupement paiera la partie de prestation qui le concerne selon la répartition figurant en annexe de la convention.

Le comité syndical est invité à se prononcer sur ce projet de convention de groupement de commandes.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et en particulier son Article 28 relatif aux groupements de commandes ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes.

Approuve la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés publics de fournitures et de services pour le développement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'APTV.

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de groupement de commandes.
Désigne les représentants de l'APTV au sein de la CAO du groupement de commandes parmi les membres titulaires de la CAO de l'APTV :

- Titulaire : Auguste Picollet
- Suppléant : Georges Danis

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

6. Avenant au contrat Espace Valléen

Anthony Favre rappelle que dans le cadre du programme Espace Valléen Tarentaise Vanoise, l'APTV conventionne avec la Région AURA pour la répartition de l'enveloppe financière allouée à la mise en œuvre de la stratégie de développement estival. La candidature de la Tarentaise a été retenue en avril 2017 pour intégrer le programme Espace Valléen et la convention avec la Région AURA a été signé en décembre 2017.Comme le prévoit la convention, un avenant peut être proposé afin de réorienter au mieux l'affection des crédits en fonction de l'évolution des besoins du territoire.

Après deux années de mise en œuvre, certaines actions identifiées initialement ne semblent plus être d'actualité. Ainsi il est proposé de concentrer les aides régionales sur les actions collectives suivantes :

- Valorisation de l'eau vive sur l'Isère et le Doron

Montant total éligible = 350 000€ HT en investissement avec un taux d'intervention de 50% pour l'aide régionale

- Mise en œuvre d'une offre touristique en vélo à assistance électrique :

Montant total éligible = 500 000€ HT en investissement avec un taux d'intervention de 45% pour l'aide régionale

Les actions déjà réalisées sont :

- Adaptation et mise en tourisme des sites structurants

Montant total éligible = 849 900 € HT en investissement avec un taux d'intervention moyen de 9,5% pour l'aide régionale

- Réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour la création d'une offre touristique en vélo à assistance électrique

Montant total éligible = 45 000 € HT en fonctionnement avec un taux d'intervention régionale de 50%

Le tableau détaillé de l'avenant à la maquette financière du programme Espace valléen Tarentaise est joint en annexe.

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Fabrice Pannekoucke, conseiller régional, ne prend pas part au vote

7. Retrait de la délibération d'adhésion à la SPL écomobilité Savoie Mont Blanc

Le comité syndical lors de sa réunion du 22 septembre 2018 a délibéré pour approuver les statuts de la SPL écomobilité Savoie Mont Blanc et solliciter l'adhésion de l'APTV.

Par courrier en date du 5 décembre, Monsieur le Préfet demande le retrait de cette délibération. Cette demande est fondée sur la décision du Conseil d'Etat numéro 405628 du 14 novembre 2018 précisant que "la participation d'une collectivité territoriale... à une société publique locale ... est exclue lorsque cette collectivité n'exerce pas l'ensemble des compétences sur lesquelles porte l'objet social de la société".

Ainsi, au regard de la jurisprudence établie, les actionnaires d'une SPL doivent détenir l'intégralité des compétences regroupées dans l'objet social de la société.

Fabrice Pannekoucke indique que malgré cela, le sujet de la mobilité est au cœur des préoccupations du territoire. Pour permettre à l'APTV d'adhérer à la SPL il sera nécessaire que les CC engagent une modification de leurs statuts.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- le retrait de la délibération du 22 septembre approuvant la création de la SPL "agence écomobilité Savoie Mont Blanc"

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

8. Information sur les décisions prises au titre de la délégation de pouvoir

Le Président informe les membres du comité syndical des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir telles que ci-après.

8.1 Décisions prises par le Bureau syndical

- Demande de financement animation PAEC 2018
- Demande de financement animation Leader 2018
- Demande de financement Agence de l'Eau 2018 (équipe projet et étude)
- Demande de financement Coach Copro année 4
- Demande de financement Communication touristique estivale
- Demande de financement Coopération Leader
- Demande de financement secours héliporté 2018 Conseil Départemental
- Demande de financement auprès de l'ARS et du Conseil Départemental pour l'animation du Contrat Local de Santé
- Demande de financement auprès du Conseil Départemental (CTS) pour la mise en oeuvre de la Plateforme Territoriale de rénovation Coach Renov'
- Demande de financement auprès du FEADER, de la Région et du Département pour l'animation de l'année 3 du Plan Pastoral de Territoire
- Demande de financement auprès de l'Etat pour la mise à jour du DOCOB Natura 2000
- Demande de financement animation Natura 2000 2019
- Demande de financement PAEC 2019
- Demande de financement Ingénierie 2019
- Demande de financement Leader animation de la Plateforme Précarité Énergétique
- Convention avec Atout France - Coach Copro année 4
- Convention avec Hachette pour l'édition du Guide du Routard Tarentaise
- Convention avec Arlysère pour les actions du service eau 2018
- Convention avec la Facim pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire 2018
- Avenant à la convention de mise à disposition du personnel avec la CCCT
- Convention d'adhésion à la procédure de médiation préalable du CDG
- Convention d'accès aux données relatives aux autorisations d'urbanisme- DDT 73
- Convention pour l'adhésion au service de médecine préventive du CDG
- Convention pour l'adhésion au service de remplacement du CDG
- Convention avec la CCCT : services communs urbanisme et communication
- Avenant à la convention avec le CDG : traitement des dossiers de retraite CNRACL
- Convention avec la CCCT et le SEMT : groupement de commande pour l'achat de prestations de maintenance informatique
- Adhésion au service RGPD d'AGATE

8.2 Décisions prises par le Président

- Avis SCOT sur le projet de PLU de le Bois
- Avis SCOT sur le projet de modification du PLU d'Aime
- Avis SCOT sur le projet de PLU de Montgirod
- Avis SCOT sur le projet de PLU de Saint Jean de Belleville
- Avis SCOT sur le projet de PLU de Saint Foy
- Avis SCOT sur le projet de PLU de Villarlurin
- Avis SCOT sur le projet de PLU de Saint Marcel
- Avis SCOT sur le projet de révision allégée du PLU de Macôt la Plagne
- Avis SCOT sur le projet de révision allégée du PLU de Aime
- Avis SCOT sur le projet de PLU de Montagny

9. Questions diverses

Georges St Germain informe les membres du comité syndical de la sortie d'une plaquette sur les énergies renouvelables en agriculture réalisée par l'APTV dans le cadre de TEPOS. Elle sera adressée à l'ensemble des communes et des agriculteurs.